



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mardi 24 Février 2026

**AFFAIRES GENERALES
Adhésion à la CANUT
Délibération n°13/2026**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	17 février 2026
Date d'affichage	17 février 2026
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	33
Nombre de Procurations	01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs **ALLEGRE** Gilles **BASYN** Dirk, **BENOIST** Bernard, **BESSIN** Irène, **BROGNIART** Frédéric, **CATHERINE** Pascal, **CHANU** Hervé, **CHENEL** Fernand, **DEBROIZE** Pascal, **DECLOMESNIL** Alain, **DESMOTTES** Nicole, **DROULLON** Joël, **DUFLOT** Alain, **DUVAUX** Maryse, **FAUDET** Olivier, **FERGANT** Françoise, **GALLIER** Pierre-Henri, **GUETTIER** Mickaël, **HERBERT** Jean-Luc, **HERMON** Francis, **HEUDE** Valérie, **JUS** Éric, **LAFOSSE** Jean-Marc, **LECHERBONNIER** Alain, **LEFRANCOIS** Denis, **LELARGE** Michel, **MALOISEL** Gilles, **MAROT DECAEN** Michel, **MURIER** Jean-Pierre, **RAVENEL** Georges, **ROBBES** Martine, **ROSSI** Annie et **RUALT** Jean-Claude.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs, **ARNAUD** Christine, **GOETHALS** Corentin, **GOSSMANN** Patrick, **LETELLIER** Nadine et **VELANY** Guy.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs, **BAZIN** Lucien, **BRISON-VALOGNES** Coraline, **COUPEAUX** Alain, **COURTEILLE** Jacques, **ENGUEHARD** Samuel, **HAMEL** Serge, **LENOBLE** Angélique, **LEVERT** Joël, **MARTIN** Eric, **SILLERE** Michel et **WIELGOSIK** Frédéric.

Procuration : de Madame **ARNAUD** Christine à Monsieur **JUS** Éric.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 18h09.

Madame **ROSSI** Annie a été nommée secrétaire de séance.



La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses Membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant ;

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'établissement selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
Structure seule	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Donc dans notre cas on payera 150 € uniquement si l'on fait appel à eux pour un accord-cadre. On le fera uniquement si on a un intérêt. Constats :

- Les achats de fournitures et de services en matière d'informatique (pack office, ordinateurs, ...) et de télécoms (lignes téléphonique, portables, ...) pour notre syndicat sont significatifs car nous avons beaucoup de télé-surveillances (avec une ligne téléphonique à chaque fois) ; ceci représente un coût d'environ 100 000 €/an.
- Ces types de marchés sont complexes à rédiger et à analyser. Le coût financier du temps passé à lancer un marché pour ce type d'achats dépasse largement la somme de 150€.

Au vu de ces constats, l'adhésion à la CANUT apparaît avantageuse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant :

- l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- le besoin du Syndicat d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités ;
- que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt du Syndicat de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;
- que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
- que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;
- que l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet au Syndicat de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique

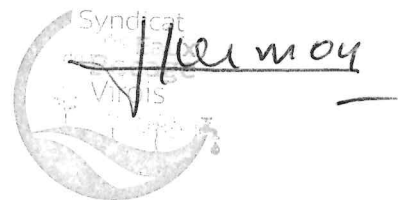
Après délibération à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux :

- Approuvent l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),
- Prennent acte, qu'en application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT,
- Autorisent le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- Autorisent le Président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026



ID : 014-979895364-20260224-DELIB2026_13-DE